



Solution d'analyse de données emploi-formation

CAHIER DES CHARGES

Date : 15 février 2017

Présentation de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) de la branche professionnelle

- ✓ **Historique** : création en juin 2012
- ✓ **Structure juridique** : l'observatoire ne possède pas de structure juridique propre.
- ✓ **Fonctionnement** : L'observatoire est géré paritairement par les organisations patronales et de salariés de la branche professionnelle.
- ✓ **Enjeux** : L'OPMQ de la branche professionnelle a pour objectif d'anticiper la transformation des métiers de la branche, de mieux prévoir les compétences dont le secteur aura besoin à moyen et long terme, et de donner une visibilité aux entreprises et aux salariés sur les évolutions des emplois et des formations et les mutations industrielles et technologiques.
- ✓ **Missions** :
 - Développer une meilleure connaissance des métiers et des qualifications de la branche ;
 - Réunir les éléments statistiques de nos entreprises, emplois, formations ;
 - Suivre les évolutions de nos métiers et de nos formations ;
 - Communiquer auprès des entreprises, des partenaires sociaux et institutionnels, des salariés du secteur ;
 - Conduire les études prospectives sur les emplois et les compétences dont la branche aura besoin, afin de déterminer la nature et le volume des futurs emplois, et, en conséquence, de définir les formations appropriées.

Présentation de la branche professionnelle

La branche professionnelle regroupe les partenaires sociaux signataires de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire (IDCC : 1555).

Quatre organisations patronales sont signataires de la convention collective :

- SIMV : Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires
- SIDIV : Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro
- ANSVADM : Association Nationale des Sociétés Vétérinaires d'Achats et de Distribution des Médicaments
- FACOPHAR Santé : Groupement des petites et moyennes entreprises de production et de services pour la pharmacie et la santé

Cinq organisations syndicales de salariés sont signataires de la convention collective :

- La FEDERATION CHIMIE ENERGIE- **C.F.D.T.**
- La FEDERATION CHIMIE MINES TEXTILE ENERGIE (CMTE) – **CFTC**
- La FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES - **C.F.E.-C.G.C.**
- La FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES - **CGT**
- La FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE- **FO**

La branche professionnelle représente les entreprises et les salariés dont l'activité principale correspond à l'un des codes NAF suivants :

Code NAF	Intitulé du code NAF
21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.20Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
32.50A	Fabrication de matériel chirurgical et dentaire
46.18Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
46.46Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
72.11Z	Recherche-développement en biotechnologie
72.19Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
72.20Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
71.20B	Analyses, essais et inspections techniques
82.92Z	Activités de conditionnement

✓ **Chiffres-clés** (source : INSEE, DADS 2013):

- 1320 entreprises appliquent la convention collective nationale
- Effectif de 29 440 salariés

1. Contexte

L'Observatoire des métiers de la branche a été créé par accord collectif du 27 juin 2012, dans la continuité de l'accord collectif du 4 septembre 2002 relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et de l'accord collectif du 6 janvier 2005 relatif à la Formation Professionnelle et pour répondre aux exigences de l'article 4 de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle est venue renforcer le rôle des observatoires dans la description des activités et compétences requises pour l'exercice d'un emploi, dans l'anticipation de l'évolution des emplois et des besoins en formation en corrélation avec le marché du travail.

L'observatoire est, ainsi, amené dans ce contexte et dans le cadre de ses missions à éclairer les politiques d'emploi et de la formation professionnelle, initier le développement d'une

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications

11 rue des messageries / 50 rue de Paradis

75010 Paris

Tel : 01 42 46 14 19

www.observatoire-fc2pv.fr

connaissance partagée des acteurs de la branche, conseiller et accompagner l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences dans ses industries.

La solution d'analyse des données emploi-formation s'inscrit donc plus spécifiquement, dans une démarche de conseil aux acteurs (entreprises, salariés, partenaires sociaux, étudiants,...) qui évoluent au sein, et des instances qui gravitent autour de la branche professionnelle. Cette démarche s'appuie sur trois enjeux majeurs avec le bénéfice :

- d'une visibilité sur les possibilités de parcours professionnel au sein de la branche
- d'une connaissance de l'accessibilité, via la formation professionnelle continue, aux métiers présents au sein de la branche
- d'un Tableau de bord social relatif à l'emploi et à la formation

2. Périmètre et objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir le cadre général, le contenu et les finalités de la ou les future(s) solution(s) de données d'analyse emploi-formation. Il doit permettre à l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de s'adjoindre des compétences externes pour accompagner ses travaux.

La ou les solution(s) doit (doivent) répondre aux éléments contextuels vus précédemment. Elle(s) aura (auront) vocation, au niveau de la branche, à identifier les **dynamiques sociales** des territoires, des métiers et des formations afin de définir les politiques à mener.

Identifier les **solutions à mettre en œuvre** pour les acteurs de la branche dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le cahier des charges a donc vocation à être communiqué auprès de tous les prestataires susceptibles de répondre aux besoins et attentes de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

Les trois enjeux vus précédemment se divisent en trois lots distincts :

Lot 1 : Mise en place d'un tableau de bord social relatif à l'emploi et à la formation dans la branche professionnelle

Lot 2 : Définition de l'accessibilité des métiers par la formation initiale et continue

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications
11 rue des messageries / 50 rue de Paradis
75010 Paris

Tel : 01 42 46 14 19
www.observatoire-fc2pv.fr

Lot 3 : Définition des modalités de parcours professionnel au sein de la branche professionnelle

3. Livrables attendus

Lot 1 : Mise en place d'un tableau de bord social relatif à l'emploi et à la formation dans la branche professionnelle

Le livrable repose sur la volonté de l'observatoire et des partenaires sociaux de la branche professionnelle de se doter d'un outil de pilotage associé aux données sociales de la branche professionnelle. Il se révèle, par nature, dissociable aux autres lots présentés ci-dessous.

Le tableau de bord social a pour objectif de représenter fidèlement le portrait statistique lié à la branche professionnelle (IDCC : 1555). Les statistiques liées à la branche professionnelle se matérialisent par un champ conventionnel spécifique qui s'applique à tout le territoire national : « Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires » - code IDCC : 1555.

L'orientation souhaitée pour la réalisation de ce tableau de bord se fera à l'appui des indicateurs présents dans le rapport annuel de branche disponible sur le site de l'observatoire : <http://www.observatoire-fc2pv.fr/documents/2>

Les indicateurs intégrés au tableau de bord devront, toutefois, répondre à une exploitation possible en entreprise et en phase avec les éléments du rapport de branche.

Dans le cadre de l'élaboration de ce tableau de bord, le prestataire pourra s'appuyer sur toutes les ressources et méthodologies qui lui semblent pertinentes pour répondre à la demande.

La solution sera évolutive et aura vocation à être mise à jour régulièrement (à minima annuellement) afin de répondre aux enjeux fixés par la mise en place de ce tableau de bord.

Lot 2 : Définition de l'accessibilité des métiers par la formation initiale et continue

Suite au développement de la cartographie des métiers présente sur le site institutionnel (www.observatoire-fc2pv.fr), l'observatoire souhaite développer une base de données de l'offre de formation. Ce développement a pour objectif d'informer les acteurs de la branche de

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications

11 rue des messageries / 50 rue de Paradis

75010 Paris

Tel : 01 42 46 14 19

www.observatoire-fc2pv.fr

l'accessibilité des métiers par la formation professionnelle et ainsi donner le bénéfice à tous les acteurs d'une visibilité sur l'offre de formation existante en rapport avec le métier ciblé ou recherché par ses soins.

La base de données ciblera donc en priorité les formations en lien avec le métier présenté. Elle permettra à l'utilisateur d'avoir une connaissance des formations existantes accessibles par toutes les voies d'accès (CPF, VAE, initiale, continue, apprentissage,...).

Les formations cibleront les certifications référencées dans la base de données « certif info » afin d'avoir une actualisation et une mise à jour régulière des certifications référencées dans la cartographie.

En ce qui concerne les formations initiales, le prestataire est invité à considérer les ressources existantes sur le site (www.imfis.fr).

Lot 3 : Définition des modalités de parcours professionnel au sein de la branche professionnelle

L'observatoire souhaite, à l'appui de la cartographie des métiers existante et de la mise en place du lot 2 ci-dessus, mettre en œuvre un outil de parcours professionnel permettant de visualiser les possibilités de parcours professionnels au sein de la branche professionnelle.

Cet outil permettra, à chaque utilisateur, d'accompagner leur réflexion sur leur projet professionnel et d'identifier, in fine, les parcours professionnels envisageables selon l'emploi occupé par l'utilisateur.

L'identification des parcours professionnels peut se faire à travers les activités, les diplômes et expériences ainsi que les compétences identifiées pour chacun des métiers.

Cet outil identifiera ainsi les proximités entre les métiers, la comparaison des métiers les uns par rapport aux autres pour construire un projet professionnel.

4. Procédure de réponse à l'appel à projets

L'appel à projets est à adresser par voie électronique à l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (observatoiredesmetiers@lunionccn.com) et à Dimitri FORGES, permanent

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications

11 rue des messageries / 50 rue de Paradis

75010 Paris

Tel : 01 42 46 14 19

www.observatoire-fc2pv.fr

de l'observatoire, (dforges@lunionccn.com). M. FORGES assurera la diffusion de la réponse auprès des membres de l'observatoire.

La réponse à l'appel à projets doit faire l'objet d'une proposition distincte et non générale pour chaque lot vu précédemment.

Le ou les prestataires désireux de répondre à l'appel à projets devront faire parvenir :

- Une présentation de la structure :
 - la raison sociale
 - le SIRET
 - le nom du ou des dirigeants
 - l'effectif global de la structure
 - les domaines d'intervention ou d'activité
 - le type de norme qualité (NF, OPQF...)
 - les profils des personnes chargées de la gestion du projet
 - Des éventuelles expériences et/ou références sur ce type de projet et/ou en lien avec l'environnement de l'observatoire

- Une note d'attention qui présentera la compréhension du projet par le prestataire
- La méthodologie proposée pour chacune des étapes du projet et l'atteinte du livrable attendu
- Une proposition de calendrier de réalisation des travaux
- Une proposition budgétaire qui présente le volume horaire par étape et intégral, la valorisation homme/jour et les frais annexes.

5. Instruction et réponse de l'observatoire

La ou les propositions du ou des prestataires seront instruites par le comité de pilotage de l'observatoire.

L'analyse des réponses sera réalisée à partir des critères suivants :

Critères	Notation	coefficient
Dossier complet	Pas d'analyse pour les dossiers incomplets	
La compréhension et respect de la demande	5	4
La qualité et la pertinence de la proposition	5	5
La proposition tarifaire	5	4
L'expérience sur ce type de projet, la connaissance des secteurs d'activités et de l'environnement de l'observatoire	5	5

L'observatoire se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets et s'engage à garder confidentiels les projets reçus.

L'observatoire se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché et pourra négocier de gré à gré les conditions proposées et demander des précisions complémentaires en cas de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de l'observatoire.

L'observatoire n'est engagé qu'après un conventionnement signé des 2 parties.

6. Calendrier

L'action se déclinera sur l'année 2017. Elle fera l'objet du calendrier suivant :

- Période ouverte de réponse à l'appel à projets : 15 février au 24 mars
- Etude par l'observatoire des réponses à l'appel à projets : 5 avril
- Information des prestataires non retenus : 6 avril
- Présentation orale des prestataires retenus : 19 avril
- Lancement de la prestation : 2 mai
- Remise du livrable attendu : 30 juin